

L'éducation morale, destinée à former la femme chrétienne, est considérée comme la plus noble fonction de l'Ursuline ; pour faciliter ce grand travail, les pensionnaires sont réparties en quatre divisions et les demi-pensionnaires en trois, selon l'âge des enfants. Chaque division a ses dortoirs, ses salles d'étude, ses bibliothèques, ses salles de récréation, ses jeux, ses cours spacieuses et ses parterres ombragés.

Deux maîtresses particulières dirigent chaque division, qui a son association propre avec insignes et bannières. Dans la première, sont les Enfants de Marie ; cette congrégation est affiliée à celle de Rome, que les Souverains Pontifes ont enrichie d'un si grand nombre de privilèges et d'indulgences. Le Sacré Cœur de Jésus, les Saints Anges et l'Enfant Jésus sont les titulaires des seconde, troisième et quatrième divisions. On ne devient membre de ces différentes congrégations que par une constante application à l'étude et la politesse des manières.

Les directrices des élèves, ne perdant jamais de vue que la religion est le plus parfait moyen d'éducation, s'efforcent particulièrement de donner aux enfants une instruction religieuse complète et raisonnée. Elles sont guidées dans cette tâche importante par Monsieur l'Aumônier du monastère, qui fait un cours d'instructions aux pensionnaires et aux demi-pensionnaires ; ce cours est indépendant des catéchismes réguliers des maîtresses.

Le travail manuel, si nécessaire à la femme, occupe une place d'honneur dans le règlement de l'institution. Les enfants commencent par apprendre le tricot, la marque, la couture ; et à mesure qu'elles en sont capables, on leur enseigne à raccommoder leur linge et à tailler des vêtements. Les religieuses leur montrent ensuite les travaux de goût et d'agrément, tels que broderies sur mousseline, sur soie, sur velours, ouvrages au crochet, au filet, imitation de dentelle, point d'Angleterre, fleurs artificielles ou autres ouvrages que les parents des élèves désirent qu'elles sachent.